



L'EDITO DE THIERRY RAISON,
directeur en charge des Obligations d'Achat

Afin de toujours mieux vous accompagner, nous avons choisi dans cette lettre de vous rappeler tous les gestes utiles pour faciliter la facturation et le paiement de votre production photovoltaïque : relève des index, paiement par virement, facture en ligne... autant d'actions décryptées et détaillées. Sur notre site, www.edf-oa.fr, vous trouverez également de nouveaux tutoriels et fiches pratiques comme «bien signer son contrat» ou «bien remplir son formulaire ARPE» ; et bien sûr notre assistant virtuel, en cours de déploiement, est disponible 24h/24 pour répondre à vos questions les plus fréquentes ! Bonne lecture.

BONNES PRATIQUES POUR PERCEVOIR LE REGLEMENT DE SA PRODUCTION FACILEMENT

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.edf-oa.fr

1 JE RELÈVE LES BONS INDEX AU BON MOMENT SUR LE BON COMPTEUR

QUAND ?

Les index de production doivent être relevés à la date anniversaire de la mise en service à une fréquence indiquée sur le contrat d'achat (annuelle ou semestrielle).

OÙ ?

Les index se relèvent sur les compteurs où est raccordée l'installation.

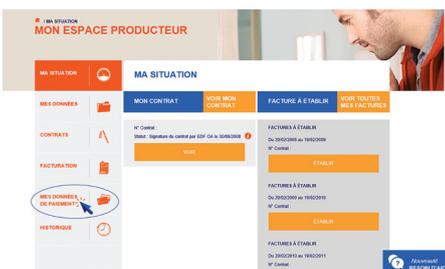


ET SURTOUT PAS ...

Aucun index ne doit être relevé sur l'onduleur.

2 J'OPTE POUR LE PAIEMENT PAR VIREMENT, PLUS SÛR ET PLUS RAPIDE

SUIVEZ LES ÉTAPES EN IMAGES



ÉTAPE 1

Une fois connecté à mon espace producteur, je clique sur : « MES DONNEES DE PAIEMENT »



ÉTAPE 2

Je modifie mon mode de paiement en sélectionnant «virement». Je me munis du RIB du compte bancaire sur lequel je souhaite être payé.



ÉTAPE 3

Je complète les informations demandées en saisissant le nom du bénéficiaire et l'IBAN complet. Un courrier de confirmation est envoyé.

3 J'ÉTABLIS MA FACTURE EN LIGNE DANS MON ESPACE PRODUCTEUR



1. Je me connecte à mon espace personnel sur www.edf-oa.fr
2. Je clique sur «ETABLIR»
3. Je saisis mes index
4. Je vérifie les données pré-remplies (coordonnées bancaires, adresse, ancien index, etc.)
5. Je valide ma facture

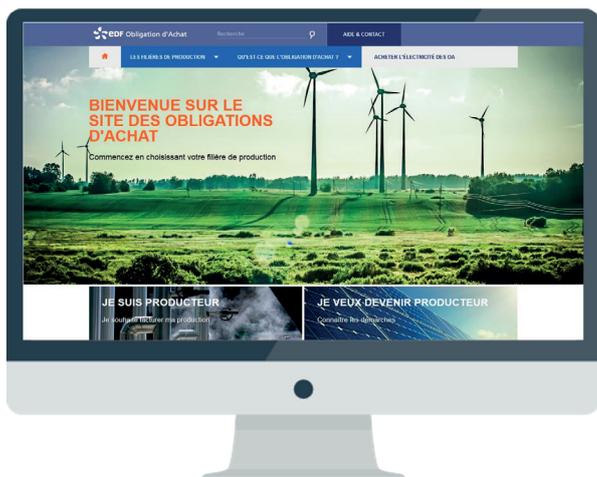
Regardez le tuto en ligne



UTILE

Un SMS vous confirmera la date d'émission du paiement ou vous indiquera si la facture nécessite une analyse complémentaire.

AVEZ-VOUS DÉJÀ VISITÉ NOTRE SITE WWW.EDF-OA.FR ?



Riche en informations, le site dédié aux Obligations d'achat vous permet d'accéder à toutes les informations nécessaires pour la bonne gestion de votre dossier. Du contrat à la facture en passant par toutes les démarches liées à votre contrat ou votre installation, découvrez au fil des pages des tutos, des fiches pratiques, des guides et toute l'actualité liée à la réglementation de la filière photovoltaïque.

ACCÉDER AU SITE



Des questions ? Un Chatbot, un assistant virtuel, dédié aux producteurs photovoltaïques est disponible 24h/24h et répond sur une grande majorité de sujets.



INFO RÉGLEMENTAIRE

Aujourd'hui, c'est l'**arrêté du 9 mai 2017 qui est en vigueur** pour toute installation d'une puissance inférieure ou égale à 100 kWc, située en France métropolitaine et réunissant toutes les conditions pour bénéficier d'un contrat d'obligation d'achat. Plusieurs critères doivent être respectés :

- L'installation doit être implantée sur bâtiment et ne doit jamais avoir produit à des fins d'autoconsommation ou dans le cadre d'un contrat commercial
- La demande complète de raccordement et la mise en service doivent être effectuées après le 11 mai 2017

D'autres points réglementaires sont à connaître et à appliquer :

→ [Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site : www.edf-oa.fr, filière photovoltaïque, rubrique contrat, contrat S17.](http://www.edf-oa.fr/filiere-photovoltaïque)

Pour les installations d'une puissance supérieure à 100 kWc, l'Etat lance régulièrement des appels d'offres.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Etat vient de clôturer un appel d'offres « Solaire Innovant » pour des projets de 100 kWc à 3 MWc utilisant de nouvelles technologies comme les panneaux flottants sur lac, des modules bifaces ou encore des serres solaires alternant production d'énergie et apport lumineux pour l'agriculture.



TOUS « ÉCO RESPONSABLES »

Nous privilégions les envois par email. Vérifiez que votre adresse email est correcte dans votre espace personnel sur le site www.edf-oa.fr pour recevoir toutes nos informations.

LES CHIFFRES DES OA



9,4 TWh

c'est la quantité d'énergie solaire achetée par EDF OA pour l'année 2018 toutes installations confondues soit 16,8% de l'énergie totale achetée par EDF OA.



322 000

factures ont été traitées depuis début 2019



97%

des factures sont payées dans les délais



90% c'est le taux d'appels traités par jour depuis le début de l'année



89% c'est le taux de conversations réussies avec l'assistant virtuel

NOUS CONTACTER

- Une hot-line, des gestionnaires à votre écoute de 9h à 18h du lundi au vendredi

0 891 700 130 Service 0,25 € / min + prix appel

- Un email: oa-solaire@edf.fr
- Une adresse centralisée unique pour tous vos courriers :

**Agence OA SOLAIRE - TSA 10295
94962 CRÉTEIL CEDEX**